

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mercredi 10 septembre 2025, à 19 h

Rencontre en ligne

Sont présents

M^{me} Isabelle Chabot, présidente
M. Pierre Turgeon, vice-président
M^{me} Laurie Plamondon, trésorière
M^{me} Valériya Funtikova, secrétaire
M. Cyril Janody, administrateur
M^{me} Julie Renaud, administratrice
M. Jean-François Martineau, administrateur

M^{me} Dominique Gagnon, conseillère en consultations publiques, Ville de Québec

Absente

M^{me} Véronique Dallaire, conseillère municipale du quartier Duberger – Les Saules [sans droit de vote]
M^{me} Marie-Josée Asselin, conseillère municipale du quartier Des Châtelains – Loretteville [sans droit de vote]

Il y a quorum

Outre les personnes mentionnées, 5 citoyens sont présents en visioconférence.

Ordre du jour adopté

1. Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 02
3. Discussion sur le renforcement des conseils de quartier	19 h 05
4. Varia	20 h 30
5. Levée de l'assemblée	20 h 35

Isabelle Chabot, Présidente

1. Ouverture de l'assemblée

La présidente ouvre l'assemblée à 19 h 03.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Cyril Janody, dûment appuyée par Jean-François Martineau, l'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité.

3. Demande Discussion sur le renforcement des conseils de quartier

Pierre Turgeon et Isabelle Chabot expliquent la discussion qui a eu lieu avec Pierre Racicot et Louis H-Campagna cet été. Leur démarche vise à demander à la ville, via une résolution, d'organiser des états généraux pour redéfinir leur rôle, leur gouvernance et leur financement.

Isabelle Chabot invite M. Louis-H Campagna à expliquer la prémisse de cette action visant à renforcer les conseils de quartier.

Laurie Plamondon mentionne qu'elle est en faveur, Cyril Janody est du même avis ainsi que Jean-François Martineau et Valéryia Funtikova.

La résolution libellée comme suit, avait été envoyée aux membres du conseil de quartier au préalable.

Résolution CA-2025-21

CONSIDÉRANT QUE :

- Le faible taux de participation aux activités des conseils de quartier reflète un sentiment d'impuissance et un désengagement citoyen, ce qui appelle à une revalorisation de leur rôle comme espaces de co-construction démocratique ([INM](#), 2017, p. 6-7);
- Le manque de ressources humaines et financières, conjugué à une charge administrative importante et un engagement à temps partiel limite la capacité des conseils de quartier à remplir entièrement leur mission, ce qui contraste avec les soutiens accordés dans d'autres villes ([Toronto](#), [Paris](#), [Bologne](#));
- Le rôle des conseils de quartier est trop souvent restreint à un avis consultatif en urbanisme, alors qu'ils devraient être en mesure de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets touchant plusieurs dimensions de la vie de quartier (mobilité, culture, environnement, loisirs, etc.);
- Les délais de réponse de l'administration municipale compromettent la réactivité et la portée des initiatives citoyennes, affectant la confiance envers les instances participatives locales;
- L'expertise citoyenne, bien que présente, demeure marginalisée dans les prises de décisions municipales, malgré les recommandations récurrentes d'intégrer les citoyens en amont des projets (INM, 2017, p. 13);
- Les transitions sociale et écologique exigent des mécanismes participatifs renouvelés, inclusifs et décentralisés, capables de soutenir l'adaptation, la résilience et la cohésion communautaire;
- Des exemples internationaux (Montréal, Bologne, [Barcelone](#), Naples) démontrent que des structures locales dotées de ressources, d'autonomie et d'outils de participation hybrides (présentiels et numériques) favorisent la gouvernance collaborative et l'adhésion citoyenne aux projets locaux;
- Le financement actuellement accordé aux conseils de quartier à Québec ([0,025 % du budget municipal](#)) est largement inférieur à celui observé à Montréal ([0,5 % du budget](#)) et Paris ([5 % du budget](#)), nuisant à leur impact potentiel ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL DE QUARTIER DES CHÂTELS QUE:

1. La Ville de Québec organise des États généraux sur les conseils de quartier, rassemblant les parties prenantes concernées, dans le but de redéfinir leur rôle, leur gouvernance et leur financement, à la lumière des constats posés dans le diagnostic de l'INM (2017) et des meilleures pratiques observées au Québec, au Canada et à l'international;
2. La Ville de Québec attribue aux conseils de quartier un pouvoir d'initiative, accompagné d'un financement représentant au minimum 1 % du budget municipal, afin de leur permettre de proposer et réaliser des projets structurants adaptés aux besoins des

citoyens de leur quartier (mobilité, culture, environnement, loisirs, etc.) ;

3. La Ville de Québec bonifie le soutien administratif aux conseils de quartier en leur offrant des services partagés de secrétariat (rédaction des comptes rendus, rapports) et de comptabilité (production des états financiers), et en désignant un·e agent·e municipal·e de liaison pour les accompagner dans leur fonctionnement quotidien et dans la réalisation de leurs initiatives et en adoptant une procédure de voie rapide dans l'administration de la ville afin qu'elle réponde rapidement aux initiatives et suggestions des conseils de quartier.

Il est proposé par Pierre Turgeon, appuyé par Cyril Janody, d'adopter cette résolution sur le renforcement des conseils de quartier de la Ville de Québec.

4. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19 h 41.

Procès-verbal rédigé par Pierre Turgeon et Isabelle Chabot.